

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du trente juin deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni sous la
Présidence de Monsieur Laurent HARMEL, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
32	3	0	3

Objet :

RH-5 - Créations de
5 emplois de
directeur(trice) de
pôle : ressources et
moyens/ cadre de
vie/ santé et services
à la population/
rayonnement et
dynamique
locale/tranquillité
publique

PRÉSENTS : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD, Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Khalil KANDARA, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Caroline MATHON, Amaury VEILLE, Béatrice PERRIN, Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Emine CETIN BEDIR, Najim JEBARI, Christine PIQUET, Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND, Omrane FELIGHA, Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Laurent CHÉRIGIÉ, Julien MARTINEZ, Ebru CIVIL-BASPINAR, GÜVENC YILMAZ, Nadia SEKKAI, Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Marie-Julie JACQUET-LEVAL, Isabelle ROY DE MONNERON,

REPRÉSENTÉS : Anne BURGAUD MOREL (pouvoir à Amaury VEILLE), Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN)

ABSENTS : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Omrane FELIGHA est nommé secrétaire de séance.

M. Le Maire, rapporteur, expose au Conseil municipal que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque Collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Etablissement.

Ainsi, il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de moderniser, d'optimiser le fonctionnement interne de la mairie pour améliorer le service rendu aux usagers et d'adapter l'organisation des services et la gouvernance au profit d'un fonctionnement plus efficient, un travail de fond de restructuration est en cours.

Dans ce cadre, des pôles de compétences ont été identifiés pour une meilleure articulation et lisibilité :

- Pôle ressources et moyens
- Pôle cadre de vie
- Pôle santé et services à la population
- Pôle Rayonnement et dynamique locale
- Pôle tranquillité publique.

Dans cette perspective, il convient de créer 5 emplois de directeurs(trices) de pôle, utiles à satisfaire l'organisation et la mise en œuvre du projet de mandat, à compter du 1^{er} juillet 2026, déclinés comme suit :

Objet :

RH-5 - Créations de 5 emplois de directeur(trice) de pôle : ressources et moyens/ cadre de vie/ santé et services à la population/ rayonnement et dynamique locale/tranquillité publique

Un emploi de directeur(trice) du pôle ressources et moyens, à temps complet, pour garantir le pilotage, la coordination et la sécurisation de l'ensemble des fonctions liées aux missions du pôle.

Les missions principales sont :

- Participer activement à la structuration du pôle, à l'impulsion de nouvelles dynamiques de travail en développant une approche participative et bienveillante qui privilégie la co-construction, l'intelligence collective, l'efficacité des actions, la transversalité et l'innovation managériale
- Définir et mettre en œuvre la stratégie des fonctions ressources et moyens
- Traduire les orientations politiques en plans d'actions opérationnels
- Définir et piloter la stratégie et la politique RH de la collectivité, en lien avec l'autorité territoriale et la direction générale
- Superviser la stratégie budgétaire et financière
- Garantir la sécurité des actes et procédures
- Optimiser les procédures et la qualité de service
- Apporter une expertise sur les dossiers complexes

Cet emploi est ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux – Cat A.

Un emploi de directeur(trice) du pôle cadre de vie, à temps complet, pour assister et conseiller les élus dans la définition de leurs orientations politiques dans son périmètre de compétences et contribuer à l'élaboration de la stratégie municipale en matière d'investissement.

Les missions principales sont :

- Participer activement à la structuration du pôle, à l'impulsion de nouvelles dynamiques de travail en développant une approche participative et bienveillante qui privilégie la co-construction, l'intelligence collective, l'efficacité des actions, la transversalité et l'innovation managériale
- Participer à la définition du projet global de la collectivité et à sa stratégie de mise en œuvre dans les services de son pôle
- Traduire les orientations politiques en programmes et plans d'actions pour les services de son pôle, les organiser, les mettre en œuvre et les évaluer
- Planifier les projets, répartir les activités et veiller au respect des délais
- Piloter l'élaboration des projets d'équipements municipaux et suivre la réalisation des travaux
- Mettre en place des outils d'analyse (tableaux de bords de suivi, bilans d'évolution), des indicateurs de suivi et d'alerte, les analyser régulièrement et engager les actions correctrices
- Elaborer et suivre le budget de ses directions
- Proposer et piloter une programmation pluriannuelle d'investissement
- Garantir la bonne application des procédures et la sécurité juridique et réglementaire de la collectivité
- Assurer la représentation institutionnelle et la négociation avec les acteurs du territoire dans son secteur

Cet emploi est ouvert au cadre d'emploi des ingénieurs ou des attachés – Cat A.

Un emploi de directeur(trice) du pôle santé et des services à la population, à temps complet, afin de contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de santé, d'action sociale, et de services essentiels, au cœur des enjeux humains et territoriaux.

Les missions principales sont :

- Participer activement à la structuration du pôle, à l'impulsion de nouvelles dynamiques de travail en développant une approche participative et bienveillante qui privilégie la co-construction, l'intelligence collective, l'efficacité des

Objet :

RH-5 - Créations de 5 emplois de directeur(trice) de pôle : ressources et moyens/ cadre de vie/ santé et services à la population/ rayonnement et dynamique locale/tranquillité publique

actions, la transversalité et l'innovation managériale

- Développer, coordonner et valoriser les actions de santé publique, afin de renforcer l'accès aux soins, lutter contre la désertification médicale et soutenir la mise en œuvre des stratégies territoriales de santé.

- Superviser les projets regroupant l'ensemble des actions autour du champ de compétences du pôle.

- Assurer la gestion administrative et budgétaire du CCAS et piloter l'organisation des réunions du conseil d'administration du CCAS et en exécuter ses décisions.

Cet emploi est ouvert au cadre d'emploi des attachés – Cat A.

Un emploi de directeur(trice) du pôle rayonnement et dynamique locale, à temps complet, afin de piloter, coordonner et organiser la démarche d'attractivité de la commune.

Les missions principales sont :

- Participer activement à la structuration du pôle, à l'impulsion de nouvelles dynamiques de travail en développant une approche participative et bienveillante qui privilégie la co-construction, l'intelligence collective, l'efficacité des actions, la transversalité et l'innovation managériale

- Superviser la conception, l'organisation et l'évaluation des événements dans le respect du budget, des normes de sécurité et du cadre réglementaire

- Définir et co-construire une stratégie territoriale de développement de l'Attractivité sur les thématiques du pôle

- Accompagner la stratégie de marketing territorial par des actions de promotion du territoire dans le cadre d'événements variés.

- Assurer les relations partenariales

- Construire une programmation annuelle structurée et lisible

- Développer des événements innovants favorisant : le vivre-ensemble, l'attractivité, la participation citoyenne

- Participer à la valorisation de l'image de la commune

Cet emploi est ouvert au cadre d'emploi des attachés – Cat A.

Un emploi de directeur(trice) du pôle tranquillité publique, à temps complet, afin de garantir le pilotage, la coordination et la sécurisation de l'ensemble des fonctions liées aux missions du pôle.

Les missions principales sont :

- Participer activement à la structuration du pôle, à l'impulsion de nouvelles dynamiques de travail en développant une approche participative et bienveillante qui privilégie la co-construction, l'intelligence collective, l'efficacité des actions, la transversalité et l'innovation managériale

- Participer à la déclinaison opérationnelle des directives de l'État en prenant en compte les priorités du territoire.

- Définir et mettre en œuvre la stratégie de sécurité locale

- Être garant de la déclinaison opérationnelle des politiques publiques en matière de sécurité

- Impulser et coordonner des actions de prévention

- Développer des actions innovantes en matière de prévention

- Assurer le développement des partenariats et de la coopération territoriale

Cet emploi est ouvert au cadre d'emploi des attachés – Cat A.

Vu les articles L. 313-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant la nécessité d'adapter l'organisation des services et la gouvernance au profit d'un fonctionnement plus efficient visant à réaliser efficacement le projet de mandat, il convient de structurer l'équipe de direction,

Objet :

RH-5 - Créations de
5 emplois de
directeur(trice) de
pôle : ressources et
moyens/ cadre de
vie/ santé et services
à la population/
rayonnement et
dynamique
locale/tranquillité
publique

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 30 voix pour et 5 contre (groupe « Tous unis pour Oyonnax »),

- Propose de créer, à compter du 1^{er} juillet 2026, 5 emplois permanents, de directeur(trice) de pôle, tel que présentés ci-dessus, à temps complet.

Ces emplois seront pourvu par des fonctionnaire de catégorie A, relevant du grade d'emploi des attachés ou des ingénieurs, relevant des grades d'attaché, attaché principal, attaché hors classe, ingénieur, ingénieur principal.

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions pourront être occupées par un agent contractuel, dans les conditions fixées aux articles L. 332-8 ou L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique. S'il est recruté sur le fondement de l'article L. 332-8, le recrutement pourra être justifié par les motifs suivants :

- ✓ Il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires territoriaux susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- ✓ Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territoriale n'a pu être recruté ;

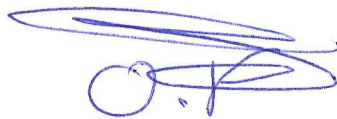
- Précise que la rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,

-Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

- Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Oyonnax, le 30 juin 2026

Secrétaire de séance,



Omrane FELIGHA



Laurent HARMEL

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **03 JUIL. 2026**

- par sa publication le **02 JUIL. 2026**

